

EINVILLE au JARD

54370

Pour envoyer un mail :

mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr



INFORMATIONS MUNICIPALES N° 21

Convoqué le 26 mai 2016, le Conseil Municipal s'est réuni le 2 juin 2016, sous la présidence de M. Marc VILLEMEN, Maire

PRESENTS : MM/Mmes Sylvie ADANT-VIOLART, Véronique ADMANT, Patricia BARBIER, Christian BRICOT, Isabelle GENIN, Gérard HOUOT, Colette LANGKUST, Jacques LAVOIL, Philippe LEONARD, Cédric MASSON, Brigitte THIRIET, Fabrice YONGBLOUTT.

EXCUSES : Jean-Luc DONATIN (procuration à Patricia BARBIER), Bruno LEHMANN (procuration à Marc VILLEMEN)

Sylvie ADANT-VIOLART a été nommée secrétaire de séance.

- **Compte-rendu du conseil municipal du 21 avril 2016**

Lecture a été faite du compte-rendu du conseil municipal du 21 avril 2016 qui n'a fait l'objet d'aucune remarque.

- **Compte-rendu commission « Jeunesse – Vie associative » du 10 mai 2016**

Une réflexion s'engage sur les modalités d'éventuelles subventions « exceptionnelles » pour participation d'un licencié à un championnat. La commission propose de ne pas donner une suite favorable à ce type d'aide ; il est rappelé qu'elle verse déjà une subvention annuelle, l'aide à la licence ainsi qu'un soutien matériel lors de diverses manifestations. Par contre, la municipalité reste ouverte à toute demande de subvention pour des investissements liés au fonctionnement et à la pérennité de l'association.

Lors de la marche du 1^{er} mai, des jeunes ont perturbé cette manifestation et injurié les personnes présentes. Les familles et les jeunes ont été convoqués en mairie pour leur rappeler leur devoir parental et civique.

La commission propose, en partenariat avec le Comité des Fêtes, d'organiser une journée républicaine le 16 juillet, à partir de 10 heures avec diverses animations tout au long de la journée. Cette journée se clôturera par un feu d'artifice offert par la municipalité.

Une nouvelle rencontre avec les riverains du petit terrain a eu lieu. De nouveaux arrêtés du Maire ont été établis instaurant notamment une limite horaire, fixée à 22 heures. Il convient également de proposer une rencontre entre jeunes, riverains et municipalité afin de réinstaurer un dialogue courtois et respectueux.

- **Compte-rendu commission « Ecole » du 30 mai 2016**

L'objectif de cette réunion est de présenter les avancées du regroupement scolaire, notamment sur l'adhésion des communes au Syndicat de Parroy. Pour réfléchir rapidement à la création de la nouvelle école, chaque commune doit délibérer pour intégrer ce Syndicat. Celui-ci sera désormais en charge de la gestion administrative et financière du regroupement scolaire.

Suite à la mise en œuvre du plan numérique annoncé par Madame la Ministre de l'Education Nationale, Monsieur PEQUEUX, Directeur de l'école René Schweitzer, propose le remplacement des mini PC par des tablettes. Cet investissement est subventionné à 50 %.

- **Demande de subvention : aménagement du trottoir rue du Canal (petit terrain)**

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) et une subvention au titre du FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT, sur une base HT de 2 648,00 €.

Le conseil autorise le maire, à l'unanimité, à signer cette demande de subvention.

- **Demande de subvention : aménagement rue du Canal**

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention de l'Etat au titre du FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT, sur une base HT de 11 220,00 €.

Le conseil autorise le maire, à l'unanimité, à signer cette demande de subvention.

- **Demande de subvention : éclairage public rue du Parc et rue de la Chaponnière**

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre du FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT, sur une base HT de 6 864,00 €.

Le conseil autorise le maire, à l'unanimité, à signer cette demande de subvention.

- **Demande de subvention : rénovation Fontaine rue du Pont**

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la RESERVE PARLEMENTAIRE, sur une base HT de 4 200,00 €.

Le conseil autorise le maire, à l'unanimité, à signer cette demande de subvention.

- **Demande de subvention : aire de covoiturage**

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) et une subvention au titre du FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT, sur une base HT de 26 690,00 €.

Le conseil autorise le maire, à l'unanimité, à signer cette demande de subvention.

- **Demande de subvention : sécurisation aire de jeux route de Bonviller**

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) et une subvention au titre du FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT, sur une base HT de 26 890,00 €.

Le conseil autorise le maire, à l'unanimité, à signer cette demande de subvention.

- **Demande de subvention : réhabilitation bâtiment des instituteurs**

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) et une subvention au titre du FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT, sur une base HT de 383 000,00 €.

Le conseil autorise le maire à signer cette demande de subvention (14 pour – 1 abstention).

- **Création d'emplois occasionnels**

En raison des congés annuels des adjoints techniques de 2ème classe pendant la période du 03 juillet au 28 août 2016, il y a lieu de créer deux emplois occasionnels d'ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CLASSE à temps non complet.

Le conseil, à l'unanimité, décide de créer ces deux emplois occasionnels, l'un pendant la période du 03 juillet au 30 juillet 2016 et le second pendant la période du 01 août au 28 août 2016, pour une durée hebdomadaire de chaque emploi de 20 heures/semaine.

- **Modification de poste adjoint technique (suppression et création)**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe permanent à temps non complet (20 heures hebdomadaires) suite au regroupement scolaire.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la suppression, à compter du 16/06/2016 d'un emploi permanent à temps non complet (20 heures hebdomadaires) d'adjoint technique de 2ème classe, et la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) d'adjoint technique de 2ème classe.

- **Présentation en non valeurs**

Sur proposition de Mme le Trésorier d'Einville, par courrier explicatif du 18 avril 2016, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur le titre de recettes sur l'exercice 2014, d'une redevance assainissement d'un montant de 36,78 €.

- **Ouverture de crédits (budget assainissement)**

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident d'ouvrir les crédits suivants en dépenses au budget assainissement 2016 :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (23) : Installation, matériel et outillage	3 560,00	021 (021) :	4 010,00
458110 (45) : Assainissement général	450,00		
	4 010,00		4 010,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	4 010,00		
621 (012) : Personnel extérieur au service	-2 800,00		
706129 (014) : Revers.ag.eau redev.mode.	-1 210,00		
	0,00		

Total Dépenses	4 010,00	Total Recettes	4 010,00
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------

- **Autorisation préalable et permanente des poursuites**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies, pour tous les titres de recettes de la collectivité.

- **Rétrocession indemnités à l'ACCA**

Face aux difficultés rencontrées par l'ACCA d'Einvillle-au-Jard, le Conseil Municipal décide de rétrocéder deux indemnités d'un montant chacune de 600 Euros pour les années 2014 et 2015, après transmission des comptes de l'association.

- **Propriété Quartier du Château**

Suite à une demande d'actualisation du cadastre, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le bornage de la parcelle 473. Les frais liés à cette opération seront pris en charge par les propriétaires.

- **Convention IME**

Le Maire présente une convention avec l'IME concernant l'intervention d'un groupe de 5 élèves maximum qui effectueront des travaux d'entretien des espaces verts (bêchage, ramassage, arrachage, tonte, débroussaillage...), afin de découvrir le métier d'agent d'entretien. Le conseil autorise le maire à signer cette convention.

- **Demande de subvention des Archers**

Sur proposition de la commission « Vie Associative » le conseil municipal décide (13 pour – 2 abstentions) de ne pas donner suite à la demande de subvention exceptionnelle à la Compagnie des Archers du Sânon.

- **Demande de subvention des Archers**

Suite à une demande de vente du propriétaire des parcelles AK 262, AK 264 au prix de 8 €/m², le conseil municipal propose d'acquérir celles-ci au prix de 7 €/m² (14 pour – 1 abstention).

- **Infos diverses**

- Le forum Emploi Saisonnier propose 350 postes pour la cueillette de fruits. Il aura lieu le jeudi 23 juin 2016, de 14 h à 17 h, salle polyvalente Le Familial. Toute personne intéressée doit se munir de PLUSIEURS CV.

- Le fleurissement aura lieu ce samedi, 11 juin, à partir de 9 h 00. Rendez-vous en mairie. Merci à tous les bénévoles disponibles.

- L'association ASSEDRAM est acceptée au Comité du Sel.

Prochain conseil
Jeudi 7 juillet 2016 à 20h00

Mesdames, Messieurs,
Chères Einvilloises, Chers Einvillois,

Le vendredi 03 juin 2016, notre commune a subi comme 8 autres communes du nord Lunévillois, un épisode orageux extrêmement violent. Plusieurs quartiers ont essuyé le passage d'une lame d'eau boueuse. Ces eaux de ruissèlement ont pénétré jusqu'à 1m20 pour les plus touchés, dans de nombreuses habitations.

La municipalité accompagnée par la Préfecture de Meurthe-et-Moselle a déclenché le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.). La mise en place du P.C.S, la première fois depuis sa création en 2006, a mobilisé une partie des élus et des employés communaux (techniques et administratifs).

Une grande solidarité s'est formée, pour venir en aide aux personnes sinistrées. Trois familles ont été relogées. La société DERREY GEDIMAT nous a mis à disposition son camion grue et son chauffeur afin de retirer un amoncellement d'arbres et de branches au niveau du pont qui enjambe le Sânon sur la RD 914. Ce bouchon végétal aurait pu avoir une incidence dramatique sur les bas quartiers de notre commune. La Maison de Retraite a fourni des repas à une famille vraiment démunie suite à ces aléas météorologiques.

Au nom du conseil municipal et en mon nom, je tiens à apporter notre soutien aux sinistrés et remercier toutes les personnes qui ont participé à cet élan de solidarité.

Le Maire.

Quelques informations :

Tous les sinistrés doivent contacter leur assurance.

Prendre des photos, conserver les appareils ménagers en attendant les experts en assurance.

Le lundi 06 juin, une réunion a eu lieu en Sous-préfecture à Lunéville pour un éventuel passage des communes sinistrées en catastrophe naturelle. Cela devrait faciliter toutes les démarches administratives.

Ce même jour, le personnel technique communal a déjà effectué un ramassage des matériaux de déblaiement. Après la venue des experts, un nouveau passage pour évacuer les appareils ménagers hors d'usage, va être mis en place. Merci de contacter le secrétariat de mairie au 03 83 72 92 01, afin d'organiser au mieux ce ramassage.